

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 8 avril 2026****Séance du 8 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Eric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE.

Procurations : Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Eric DEWULF
Madame Tifenn LIEVIN à Madame Audrey BÉAGUE
Madame Bérangère VILLE-MAHAUDEN à Madame Méghann WILLEMS

Absents : Monsieur Michaël PARENT
Secrétaire de séance : Madame Francine MOURIKS

Délibération n°22/31- 04/2026

Objet de la délibération : Conseil départemental – Etablissement Public Administratif (EPA) d'ingénierie territoriale – Agence iNord – Désignation des représentants

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 février 2017 portant adhésion de la commune à l'Etablissement Public Administratif (EPA) d'ingénierie territoriale – Agence iNord ;

Exposé des motifs :

Par délibération du 21 février 2017, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune au service iNord proposé par le département. Conformément à l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'agence iNord « est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. ».

Par mail du 25 mars 2026, l'agence d'ingénierie départementale du Nord a sollicité la commune pour la désignation **d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant** suite au renouvellement des Conseils municipaux.

Il convient donc de procéder à cette désignation.

Aussi, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé au vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Ce même

DATE DE
CONVOCAATION

2 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

21 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

**Objet : Conseil
départemental –
Etablissement Public
Administratif (EPA)
d'ingénierie territoriale
– Agence iNord –
Désignation des
représentants**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2026

**Objet de la délibération : Conseil départemental – Etablissement Public
Administratif (EPA) d'ingénierie territoriale – Agence iNord – Désignation
des représentants**

article stipule que « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives contraires ».

Considérant que le Conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour procéder au vote à main levée.

➤ Vu la candidature de **Madame Augustine VILLE** au poste de **représentant titulaire** :

Il est procédé à l'élection du représentant titulaire appelé à siéger au conseil d'administration du de l'E.P.A. :

A obtenu :

Madame Augustine VILLE : 24 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUSINE)

Est élue représentante titulaire et accepte son mandat : Madame Augustine VILLE

➤ Vu la candidature de **Monsieur François-Xavier HENNEON** au poste de **représentant suppléant** :

Il est procédé à l'élection du représentant suppléant appelé à siéger au conseil d'administration du de l'E.P.A. :

A obtenu :

Monsieur François-Xavier HENNEON : : 24 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUSINE)

Est élu représentant suppléant et accepte son mandat : Monsieur François-Xavier HENNEON.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

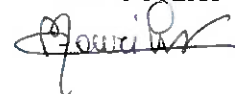
(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



La Secrétaire de séance
Francine MOURIKS



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 21 AVR. 2026

publié ou notifié le

Le Maire, 21 AVR. 2026

Dorothee BERTRAND

